L'état fédératif suisse a cent ans

Autor(en): **Schmid, Hans-Rudolf**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Textiles suisses [Édition française]**

Band (Jahr): **- (1948)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-792294

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'Etat fédératif suisse a cent ans

par Hans-Rudolf Schmid

VUE DE SUISSE

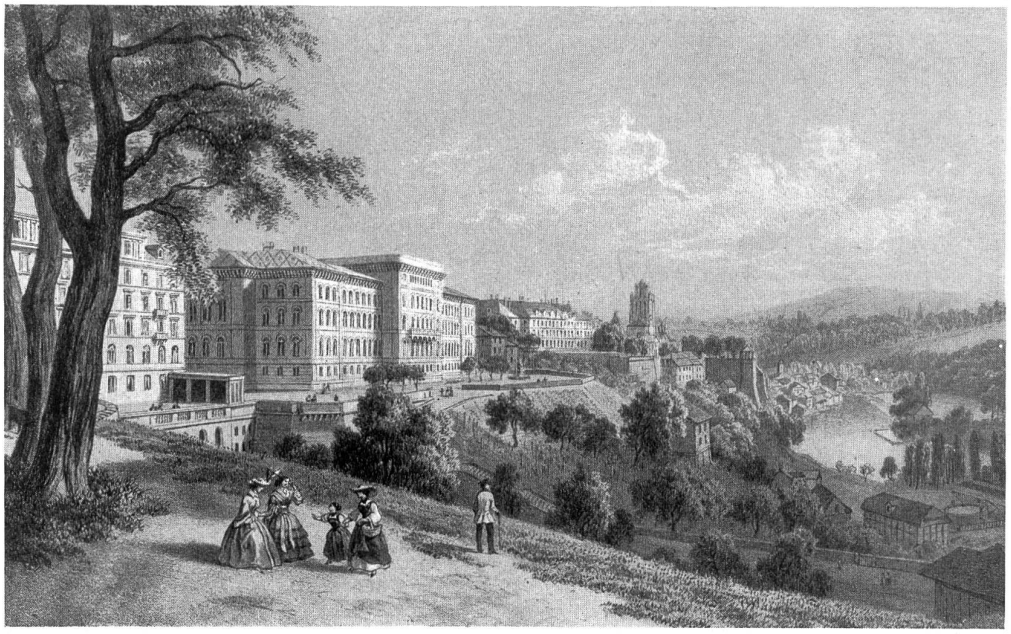

Berne

Le Palais Fédéral, siège du gouvernement, dans son état primitif, d'après une ancienne gravure.

Pendant la dernière guerre, en été 1941, la Suisse a fêté le 650e anniversaire de la première alliance des trois cantons primitifs. Cette commémoration aurait peut-être été célébrée de manière moins démonstrative si le pays n'avait pas été alors — c'était le temps des victoires du IIIe Reich — dans une situation périlleuse, entouré qu'il était par les forces armées de l'Axe.

En 1948, la Suisse fête le premier siècle de son existence sous forme d'Etat fédératif. Au moyen âge, ce pays n'était qu'une confédération de petits Etats, qui se souleva contre la domination étrangère, tout d'abord celle des princes féodaux puis celle de l'empereur, qui rompit complètement avec le Saint Empire romain germanique en 1499, mais ne fut juridiquement séparée de celui-ci que par les traités de Westphalie en 1648. Pendant plus d'un demi-millénaire, les Confédérés se contentèrent d'un lien politique assez lâche entre eux, qui ne leur permettait d'avoir ni une armée, ni des finances communes. Mais lorsque, au début de l'époque contemporaine, après les guerres de l'Empire, l'Europe devint un ensemble d'Etats nationaux et que le machinisme naissant et des découvertes de toute nature rendirent la vie plus riche et plus intense, l'ancien système, comme une défroque faite de pièces cousues les unes aux autres, se trouva caduc. Une évolution douloureuse fit de la confédération d'Etats un Etat un et indivisible sur le modèle français, qui redevint une confédération, pour prendre enfin sa forme actuelle d'Etat fédératif à la suite de la révolution en 1848.

La commémoration actuelle est aussi celle de la constitution dont les principes sont centenaires, soit l'égalité de tous devant la loi et les libertés fondamentales, liberté de pensée, de parole, de culte et de presse. La constitution n'est pas visible du dehors comme une montagne ou une route ; c'est une grandeur abstraite, mais c'est aussi la reine de toutes les lois, de toutes les ordonnances, de tous les règlements qui ont été édifiés autour d'elle, pour donner à la vie le cadre que le peuple suisse a voulu. Autant la constitution d'un pays est peu visible, autant sont en revanche visibles ses effets. Et l'on peut bien, lorsqu'on dit qu'un pays a une bonne constitution, entendre là une phrase à double sens.

Les cent années écoulées depuis 1848 peuvent bien être considérées, dans l'ensemble, comme une période heureuse. La vie publique s'est déroulée avec calme entre deux pôles : les tendances centralisatrices qui cherchent la concentration de la puissance politique et de l'administration et les aspirations fédéralistes qui visent à conserver aux cantons historiques la large autonomie dont ils jouissaient autrefois. L'armée, les postes, les douanes et la monnaie ont été unifiées il y a cent ans déjà sur le plan fédératif. Mais, aujourd'hui encore, il n'y a pas de ministre de l'éducation en Suisse, parce que l'instruction publique est encore de la compétence des cantons. Au nombre des grandes réalisations de la Suisse comme état fédératif, citons la nationalisation des chemins de fer, le code civil fédéral, le code pénal fédéral et, plus récemment, l'assurance vieillesse et survivants obligatoire.

Le premier siècle d'existence du nouvel Etat a vu un développement qu'on n'aurait jamais osé prévoir. La Suisse, pays agricole de 2,3 millions d'habitants, est devenue en cent ans un pays industriel de 4,3 millions d'habitants, sans extension territoriale. L'agriculture a amélioré ses méthodes et augmenté son rendement, le travail des

textiles à domicile a donné naissance aux industries de la filature et du tissage, du coton et de la soie, les industries textiles à leur tour ont suscité la naissance de l'industrie des machines, qui s'est à ce point subdivisée que la Suisse ne produit plus seulement aujourd'hui du fromage, des montres et des broderies, mais aussi des instruments de précision, des moteurs Diesel, des centrales électriques. De bonne heure, la reconnaissance et l'utilisation des forces hydrauliques permirent le développement d'une économie électrique qui est d'autant plus importante que la Suisse ne dispose d'aucune autre matière première que de l'énergie représentée par la chute de l'eau descendant des montagnes vers la plaine.

Ce siècle d'existence a vu la Suisse s'organiser sur le plan économique. Des fédérations, des groupements économiques et des syndicats coopèrent avec le Parlement à l'organisation de la vie de l'Etat et sont intégrés démocratiquement à l'armature de celui-ci. Une des pièces maîtresses de cette structure est la reconnaissance de l'égalité des quatre langues nationales. Les problèmes de minorités sont inconnus dans un pays où règne la liberté et où les droits de chaque individu et de chaque groupe sont respectés.

Avec ses 41.000 kilomètres carrés de superficie, la Suisse est un très petit pays. Mais elle est peut-être précisément juste assez grande pour pouvoir être embrassée d'un coup d'œil par le citoyen averti et le magistrat. Les Suisses eux-mêmes trouvent que cet ordre de grandeur est favorable au fonctionnement de la vie civique et est un phénomène unique, conséquence d'une évolution historique. Il n'est donc pas étonnant qu'ils tiennent farouchement et de façon active à cet Etat qu'ils ont construit eux-mêmes et à tous les principes qui ont fait leurs preuves depuis des siècles. Un de ces principes est celui de la neutralité armée, souvent mal compris à l'étranger. La Suisse veut se défendre en cas d'attaque et elle modernise son armée dans la mesure de ses possibilités (son réduit alpin, créé pendant la seconde guerre mondiale, alors que le pays était entièrement encerclé par les forces de l'Axe, est certainement la plus grande forteresse montagnarde du monde), mais elle ne veut pas compromettre volontairement son existence en prenant part à des guerres. Sa neutralité constitue une sécurité pour les belligérants, car la Suisse n'offre d'avantages à aucun des partis et conserve fermement en mains les lignes de communications internationales qui passent sur son territoire.

Sans cette neutralité et sans les sacrifices que le peuple suisse consent en faveur de son armée, jamais cette œuvre humanitaire qu'est le Comité international de la Croix-Rouge n'aurait pu naître, à Genève, et n'aurait pu déployer son activité au cours de nombreuses guerres. Il est donc compréhensible que la seconde guerre mondiale ait imposé à la petite Suisse une tâche très lourde : ce pays a recueilli, outre les armées alliées entrées sur son territoire en 1940, au moins 400.000 réfugiés, à une époque où ses importations vitales étaient suspendues et où la population devait se partager les réserves existantes, comme le fait l'équipage d'un navire.

Il y a cent ans, on croit pouvoir le dire aujourd'hui avec toute certitude, la petite Suisse s'est donné une forme politique durable et judicieuse. Mais structure politique et constitution ne suffisent pas ; il faut avoir aussi la volonté de se conformer aux préceptes qu'elles impliquent. Cette fidélité au pays, voilà le mérite de quatre générations d'un peuple qui ne veut pas se laisser ravir la direction de ses propres affaires politiques.

Le premier Président de la Confédération Suisse, Jonas Furrer, entouré de sa famille.